

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) à l'Île-du-Prince-Édouard
 (en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2026)

Taille de la famille	Composition du ménage	Allocation de logement	Allocation pour les besoins essentiels	Allocation de communication (par dossier)
1	Adulte célibataire	850 \$	511 \$	79,07 \$
2	Couple	850 \$	1 022 \$	79,07 \$
2	Adulte célibataire et un enfant	1 000 \$	899 \$	79,07 \$
3	Couple et un enfant	1 000 \$	1 410 \$	79,07 \$
3	Adulte célibataire et deux enfants	1 168 \$	1 287 \$	79,07 \$
4	Couple et deux enfants	1 168 \$	1 798 \$	79,07 \$
4	Adulte célibataire et trois enfants	1 241 \$	1 675 \$	79,07 \$
5	Couple et trois enfants	1 241 \$	2 186 \$	79,07 \$
5	Adulte célibataire et quatre enfants	1 292 \$	2 063 \$	79,07 \$
6	Couple et quatre enfants	1 292 \$	2 574 \$	79,07 \$
6	Adulte célibataire et cinq enfants	1 292 \$	2 451 \$	79,07 \$
7	Couple et cinq enfants	1 292 \$	2 962 \$	79,07 \$
7	Adulte célibataire et six enfants	1 292 \$	2 839 \$	79,07 \$
8	Couple et six enfants	1 292 \$	3 350 \$	79,07 \$
8	Adulte célibataire et sept enfants	1 292 \$	3 227 \$	79,07 \$
Chaque personne à charge supplémentaire		s. o.	388 \$	s. o.
Supplément au logement : un maximum de 500 \$/mois *peut être accordé lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base. *Le supplément au logement doit être calculé en soustrayant l'allocation de logement et 43 % de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) (le cas échéant) des coûts réels du logement.				

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	87,77 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	204,89 \$
Nouveau-né	Ponctuel	790,72 \$
Régime alimentaire	Mensuel	87,77 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, selon les taux provinciaux.	

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)
Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :
<ul style="list-style-type: none"> • Allocation pour besoins essentiels • Allocation de logement et supplément au logement • Allocation de communication • Allocation de transport • Nourriture de maternité (le cas échéant) • Régime alimentaire spécial (le cas échéant)

Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.

Taux de transport	
Charlottetown	https://www.t3transit.ca/fares
L'allocation de transport est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 83,71 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants.	
NB : Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de 83,71 \$/mois sera accordée.	